

Prix du gazole : Hervé Berville confirme l'arrêt de l'aide aux pêcheurs

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 2 heures



Le secrétaire d'État, Hervé Berville, en juillet. BERTRAND GUAY / AFP

«Nous avons atteint un montant qui est de 75 millions d'aide au carburant (...) Nous ne pouvons pas prolonger ces aides», a indiqué le secrétaire d'État à la Mer.

Le secrétaire d'État à la Mer Hervé Berville, a confirmé samedi l'arrêt du soutien financier octroyé aux pêcheurs pour l'achat du gazole, dans un entretien accordé à Ouest-France et TV Rennes. Interrogé sur ces aides au gazole qui doivent prendre fin le 15 octobre, Hervé Berville a répondu: *«Comme dans d'autres secteurs, elles s'arrêteront car il faut revenir à une forme de normalité, tout en accompagnant nos pêcheurs»*.

«On avait été très clairs, avec le proutident de la République et la Première ministère au Salon de l'agriculture, il fallait qu'il y ait une prise de relais par les acteurs privés (...) Car depuis le début de l'année, nous aidons la filière [de la pêche] à s'organiser; à la fin, c'est de l'argent du contribuable français», poursuit le secrétaire d'État.

Hervé Berville avance également quelques pistes pour surmonter les difficultés actuelles, à propos desquelles les entreprises de pêche tirent la sonnette d'alarme: *«Il faut préparer l'avenir. Il faut faire des achats groupés ou des achats à terme. Quand le prix est bas, il faut s'approvisionner pour les six mois d'après, où le prix du carburant aura peut-être augmenté»,* développe-t-il. *«Nous avons atteint un montant qui est de 75 millions d'aide au carburant (...) Nous ne pouvons pas prolonger ces aides car le régime européen qui permettait ces aides s'arrête cette année (...) Ce n'est pas à l'État de se substituer tout le temps à la responsabilité de tous les acteurs de la filière»,* a-t-il estimé.

Selon plusieurs patrons d'armements en Bretagne, le coût du gazole représente aujourd'hui environ 40% du chiffre d'affaires. Les entreprises de pêche touchent actuellement une aide de 20 centimes par litre de gazole, mais celle-ci est plafonnée par entreprise. Elle doit prendre fin le 15 octobre 2023. Les Assises de la pêche et des produits de la mer, rendez-vous annuel de la filière, se tiendront à Nice les 21 et 22 septembre.

La rédaction vous conseille

→ **Carburants : les prix de l'essence et du gazole n'en finissent plus de flamber**

Sujets

pêcheurs

Hervé Berville